



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Nord

Inspection de Lille2/Lomme

Groupe Scolaire SAND

Affaire suivie par :  
Sébastien BRICOUT  
Tél : 03 20 92 42 66  
Mél : ce.0591652a@ac-lille.fr  
37 Av. de la République  
59160 LOMME

## Procès-verbal du Conseil d'Ecole n°1 du 17/10/24

### Présents :

Enseignantes et enseignants : Mesdames LETAILLEUR, DE CONINCK, CARDON, LAGACHE, LAMARCHE, TIERSEN, FONTAINE, STATIUS, DETHOOR, LAVALETTE DEBROCK, COTTEAU, MONCHIET QUATANNENS, VERCAIGNE, POUILLY, Monsieur DEHEERE

ATSEM : Mme HOTTIN

Représentants des Parents d'Elèves : Mesdames INCI, DAME, ELLART, BAUDOIN, EL JADARTI, PLANCKE, FONTAINE, HAMOUCHE, Messieurs WILLIG, DERAM

Représentants de la municipalité : Mme LEROY, M. BUTSTRAEN

Délégué Départemental de l'Education Nationale : M. MILLAIRE

### Absents excusés :

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale  
M. le Maire

Mesdames SOUMET, GLACHANT, Monsieur THUEUX

Représentants des parents d'élèves absents : Mesdames MAUBERT, LUCIANI, LIOTARD, BEN ABDELLAH, ACHOURI

### Ordre du jour :

1. Attribution et fonctionnement du Conseil d'école
2. Résultats des élections des Représentants des Parents d'Elèves
3. Vote du Règlement intérieur
4. La mise en sécurité des élèves et des personnels
5. Bilan des évaluations nationales
6. Projets et partenariats
7. Programme PHARe
8. Questions diverses remises par les Représentants des Parents d'Elèves

## **1. Attribution et fonctionnement du Conseil d'école**

Présentation par M. Bricout des attributions et du fonctionnement du conseil d'école, selon le règlement-type départemental des écoles maternelles et élémentaires.

Le Conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur d'école, Président
- Le Maire ou son représentant
- Les Maîtres de l'école
- Les Représentants des Parents d'Elèves en nombre égal à celui des classes de l'école.
- Le Délégué départemental de l'Éducation Nationale
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale assiste de droit aux réunions.

Le Conseil d'école sur proposition du directeur :

- Vote le règlement intérieur de l'école qui est approuvé ou modifié chaque année lors de la première réunion du Conseil d'école.
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.
- Donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressantes sur la vie de l'école.

Les sujets d'ordre particulier, personnel, politique ou institutionnel n'ont pas de place dans les échanges au conseil d'école.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur la réalisation du projet d'école.  
Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant les élections des représentants de parents d'élèves.

A l'issue de la séance, un procès-verbal de la réunion est dressé, signé par son président et contresigné par la ou le secrétaire de séance.

Il est consigné dans un registre, adressé à l'Inspectrice de circonscription ainsi qu'au Maire et affiché sur les panneaux d'affichage à l'extérieur de l'école.

## **2. Résultats des élections des Représentants des Parents d'Elèves**

Le scrutin du 11 octobre s'est organisé par correspondance. Sur 475 électeurs inscrits : 278 votants, soit 58.53 % de participation (en hausse de 8% comparé à 2023), 33 bulletins blancs ou nuls, 245 suffrages exprimés en faveur de la liste présentée, soit 88%. Les 15 sièges sont donc pourvus, offrant une représentation équilibrée des 15 classes (14 + 1 dispositif ULIS).

Les Représentants des Parents d'Elèves élus sont, dans l'ordre de la liste déclarée : Najat INCI, Florie DAME, Mathilde DEQUIREZ, Kativa EL JADARTI, Nathalie BAUDOIN, Amélie PLANCKE, François WILLIG, Clémence LIOTARD, Maud LUCIANI, Christophe DERAM, Axelle FONTAINE, Hannane BEN ABDELLAH, Aurélie ACHOURI, Lillia HAMOUCHE, Annabelle MAUBERT.

Merci aux parents volontaires d'être venus nous aider à la préparation et au dépouillement.

Un blog des Représentants des Parents d'Elèves a été mis en place sur l'ENT de l'école pour faciliter la communication avec les familles.

## **3. Vote du Règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l'école pour l'année scolaire 2024-2025 est reconduit avec quelques précisions et recommandations nouvelles. Deux nouveaux articles concernant la laïcité et la lutte contre le harcèlement scolaire ont été ajoutés, en conformité avec le nouveau règlement départemental actualisé le 07/12/23.

Il est rappelé aux familles la composition des goûters et collations : pain, eau, fruits, fromage sans lait cru. Les aliments soumis à la chaîne du froid peuvent ne pas être distribués en collation.

Le règlement intérieur de l'école est voté et signé par l'ensemble des membres présents lors du premier conseil d'école. La charte de la laïcité est annexée. Le document devra être signé par les familles. Celui-ci sera affiché sous le porche de l'entrée située rue J. Jaurès, et en ligne sur l'ENT. Les familles en seront également informées via la messagerie de l'ENT.

A propos de l'ENT, il existe l'application pour téléphone « ENT one » qui permet une connexion plus simple, et de recevoir des notifications afin d'être toujours informé à temps. Ce dispositif est à privilégier pour le signalement des absences directement auprès des enseignant(e)s ou toute communication avec l'équipe éducative et ses partenaires.

#### **4. La mise en sécurité des élèves et des personnels**

Chaque année, les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) sont actualisés et des exercices d'entraînement sont programmés.

Concernant le risque d'incendie, un exercice de rentrée a été effectué le 13/09 dans les deux bâtiments de maternelle et d'élémentaire. Un second exercice sera programmé en période 5, au printemps. Les temps d'évacuation ont été inférieurs à l'objectif de 3mn maximum pour des bâtiments comprenant un étage. Cependant, il demeure la question de l'évacuation des classes 16 et 17 qui ne disposent que d'une issue par l'escalier de service.

Concernant le risque d'intrusion, l'ancien PPMS prévoyait un signal au moyen de sifflets. Ce dispositif avait pour faiblesses le manque de discrétion, le délai de transmission dans des bâtiments étendus avec étage, un défaut de transmission entre les deux bâtiments de maternelle et d'élémentaire et l'absence d'information sur la localisation du danger. L'année précédente, nous avons mis en place un signal par messagerie SMS, instantané et silencieux, permettant de transmettre des consignes. Celui-ci, très efficace lors d'un exercice programmé, se montre insuffisant lors d'un signal inopiné : limite et délai de transmission des SMS par le fournisseur d'accès, signal non perçu ou perçu trop tardivement par l'équipe éducative. A défaut de système performant, nous revenons au signal par sifflet, plus efficace que le signal par messagerie SMS. Des exercices partiels seront programmés dès la prochaine période.

La ville étudie et visite d'autres collectivités pour s'informer des différents systèmes existants dans le but de pouvoir équiper les écoles, sous réserve budgétaire. Une demande de budget est faite pour le déploiement d'un calendrier d'équipement de l'ensemble des écoles lommoises pour les prochaines années.

Concernant les risques majeurs, le PPMS et en cours d'actualisation : la fermeture d'une classe et une salle de classe isolée au RDC entraîne le repositionnement de 2 zones de confinement et la réédition des plans du bâtiment élémentaire. Un exercice d'entraînement sera programmé entre janvier et février 2025.

#### **5. Bilan des évaluations nationales**

À la rentrée 2024, comme les années précédentes, tous les élèves de CP, CE1 et CM1 ont passé des évaluations nationales en français et en mathématiques. Cette année, les élèves de CE2 et CM2 ont bénéficié aussi d'évaluations standardisées, dites académiques, en français et en mathématiques.

Celles-ci offrent des points de repères communs à toutes les écoles et permettent non seulement de répondre à la difficulté scolaire avant qu'elle ne s'enracine mais aussi de suivre le parcours des élèves durant leur scolarité à l'école élémentaire. Elles sont, en complément du regard des enseignant-e-s, un point d'appui pour le pilotage de leurs classes et la mise en place des différents dispositifs d'aide tels que les adaptations et différenciations en classe, les APC en petits groupes, les SRAN pendant les vacances scolaires, l'aide de l'Enseignante Spécialisée du RASED ou encore le Coup de Pouce Clé pour la lecture au CP. Ces dispositifs ont été planifiés les 30/09 et 07/10 en concertation entre les enseignant-e-s et le Pôle Ressources de la circonscription.

Cette année scolaire, viennent s'ajouter aux dispositifs d'aide :

- 5 missions soutien aux élèves en difficulté sur les savoirs fondamentaux, de 24h chacune,
- 7 stages de réussite répartis sur les vacances, 3 en automne, 3 en hiver, 1 au printemps et 3 en été.

## **6. Projets et partenariats**

### Partenariats :

La municipalité, premier partenaire de l'école reconduit cette année scolaire le financement du cartable gratuit.

En partenariat avec l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Lomme, le Théâtre du Grand Bleu et La Maison Folie Beaulieu, l'école est conventionnée « Pôle Musique » avec de nouveaux parcours et s'oriente vers le label 100% EAC (Education Artistique et Culturelle).

En partenariat avec le collège Jean Jaurès, les élèves de CM2 bénéficient, à raison d'une heure hebdomadaire par classe, d'interventions de l'Assistant en Anglais.

La Municipalité et l'association AsFoReL reconduit les « coup de pouce clé » au CP et « coup de pouce langage » en GS.

L'APE (Association des Parents d'Elèves), partenaire actif, organise différents événements avec l'école comme Halloween, le goûter de Noël, le carnaval, la fête d'école et des actions comme les jacinthes, les paniers d'automne. Elle participe à la vie de l'école et permet de participer à différents financements au bénéfice des élèves, comme pour cette année l'équipement de nouveaux outils d'apprentissages pour toutes les classes.

L'APE dispose depuis cette année d'un blog sur l'ENT pour communiquer avec les familles.

Nous avons aussi en projet l'attribution d'un compte ENT pour le service périscolaire, ou dans une moindre mesure un blog sur l'ENT, si cela est possible avec la Municipalité.

### Projets :

- Projets Laïcité en maternelle, et au CM1/CM2,
- Projet « Lire et faire Lire » en maternelle avec l'UDAFF du Nord,
- Journée de la trisomie, des chaussettes dépareillées en mars,
- La grande lessive en mars,
- Concours UNC « la vie des poilus dans les tranchées » pour les CM1/CM2 et CM2,
- Les 100 ans du monument aux morts pour les CM1/CM2,
- Projet « Môm Art / Fiesta » en maternelle en lien avec Lille 3000.

Avec la Ville de Lomme,

- Projet « cirque » en CE2 et CE2/CM1,
- Projet de classe transplantée et vélo en CM1, semaines du 12/05 et du 19/05,
- Projet « plantations citoyennes dans le parc urbain » en CP/CE1 et en CM1, les 10/11 et 05/12,
- Projet « anti-gaspillage alimentaire » pour les élèves du CP au CM2, dont une classe pilote au CM2,
- Projet « cour à vivre » en maternelle mêlant les élèves, l'équipe éducative et les parents élus,
- Projet « Printemps de l'accessibilité » en CP/CE1, au printemps,
- Conseil des enfants, pour les élèves de CM1 et CM2,
- Classes montagne au CM2, du 16 au 29 mars,
- Classes de mer en GS, du 19 au 23 mai.

Avec les partenaires du Pôle Musique,

- Projets d'éveil musical et sonore, de chorales, de percussions et classe orchestre au CM2, avec l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Lomme,
- Nouveau parcours culturel en interaction avec le Théâtre du Grand Bleu pour tous les élèves de maternelle,
- Nouveau parcours culturel pour les élèves de CP et CE1, avec l'Orchestre National de Lille,
- Parcours culturel pour les classes du CE2 au CM1 et nouveau projet « petits programmeurs » pour une classe de CE2 au CM1, avec la Maison Folie Beaulieu,
- Parcours culturel et musical pour la classe de CM1/CM2 en lien avec Lille 3000, projet « Baroque »,
- Classe orchestre au CM2, avec l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Lomme.

## 7. Programme pHARe

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, le programme pHARe vise à sa prévention. L'école est à présent labellisée de niveau 1 et doit atteindre le niveau 2 cette année scolaire en renouvelant les modules d'apprentissages de 10h pour chaque élève d'élémentaire et des actions de sensibilisation des familles seront proposées.

Le 7 novembre 2024, la journée nationale de lutte contre le harcèlement permettra de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et tous les partenaires institutionnels et associatifs de l'École. Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin, entre le jeudi 7 novembre et le vendredi 15 novembre 2024. Un café de parents sur le thème « à l'école, les autres m'embêtent » est programmé le vendredi 15/11 dès 8h15 en salle de motricité. Ce temps d'échange sera animé par le Service Parentalité de la municipalité et Delphine BLOT, thérapeute familiale, en présence de parents élus.

Les parents seront informés des actions mises en place dans les classes et dans l'école, et une plaquette leur sera diffusée. L'école participera aussi cette année au prix « non au harcèlement ».

## 8. Questions diverses remises par les Représentants des Parents d'Elèves

- Est-il possible de remettre en place le système de petite faim/grande faim à la cantine pour limiter le gaspillage et que chaque enfant puisse manger à sa faim ?

Comme évoqué dans le paragraphe 5 « projets et partenariats », les élèves de l'école vont cette année être sensibilisés au gaspillage alimentaire. La classe de CM2 est « classe pilote » : elle sera formée par la municipalité, aura un temps de coopération lors d'une journée banalisée avec la classe pilote de l'école Bloum qui participe aussi à ce projet, et sensibilisera l'ensemble des élèves de l'école. En partenariat avec le service périscolaire, un parcours de sensibilisation est prévu en complément de celui proposé sur le temps scolaire.

Lors du passage au self-service, deux assiettes, petite et grande seront proposées : dès la mi-novembre.

- Qu'en est-il de la question de plaquettes détaillant les projets de l'école pour les nouveaux arrivants ?

Une réunion avec l'ensemble des APE sera prévue courant novembre et décembre et un travail avec les directions d'écoles sera prévu avec l'idée de projet de portes ouvertes pour toutes les écoles de Lomme à la même date, et avec une communication de la Ville de Lomme.

Les Parents élus émettent le souhait que la Ville propose une communication valorisante des projets de l'école.

- Est-il possible de mettre à disposition la salle sous le porche de l'entrée rue J. Jaurès à l'Association des Parents d'élèves ?

Un état des lieux sera fait par le service éducation pendant les vacances d'automne. Monsieur Lenoble reviendra vers l'école pour trier les éléments à jeter. L'utilisation de cette salle sera conventionnée pour l'APE et le service périscolaire.

Le directeur :

La secrétaire de séance :

La ou le parent d'élève élu :

  
GROUPE SCOLAIRE  
SAND - DESROUSSEAUX  
37, Av. de la République  
59160 LOMME



